

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JANVIER 2017(18h)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames THOMAS Céline – MENDEZ Emmanuelle – MILAN Marie-Laure – Monsieur THEVENOUD Guy – Madame BAILLY Monique – Messieurs BARITEL Cédric – MOREAU Didier

**Excusés** : Mesdames BERTRAND Catherine – COURTOIS Nadine – Monsieur MEUNIER Julien

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2016.

**- BILAN BUDGETAIRE EXERCICE 2016:**

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets général, assainissement, commerce, et lotissement.

**- OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EXERCICE 2017 :**

Comme chaque année en attendant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

**- EMPRUNT POUR ACQUISITION DE TERRAINS :**

Les terrains en zone 1 AU en cours d'acquisition par la mairie nécessite un emprunt.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 100 000 € au Crédit Agricole sur une durée de 10 ans au taux de 0,91 % à échéance annuelle, la première étant fixée en février 2018.

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. LAPRAY Jean de Charolles a confié à la SAFER la vente de la totalité des parcelles dont il est propriétaire sur la commune de Salornay (dont la parcelle C54 qui a fait l'objet de la délibération d'acquisition du 04 octobre 2016). La parcelle C577, d'une superficie de 22 497 m<sup>2</sup>, située pour partie en zone Uc du PLU sur laquelle s'applique le Droit de Prémption Urbain, pourrait intéresser la commune, étant située le long de la rue des Ravarys desservie par tous les réseaux.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour les démarches et négociations en vue de l'achat de la totalité ou d'une partie de cette parcelle, actuellement exploitée.

**- DETR 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Maire rappelle le projet de réfection et de mise en accessibilité du bâtiment de la salle de classe « du haut », à vocation scolaire polyvalente (activités péri-éducatives, RAM, classe éventuelle).

L'étude de cette opération a été confiée à l'Agence Technique Départementale qui a réalisé un dossier et une estimation pour permettre de présenter des demandes de subvention.

Les dossiers de Déclaration Préalable et d'ACAM pour l'accessibilité seront préparés par le cabinet d'architecte L'Atelier des Equipages pour un montant de 1 800 €.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 30 % au titre de la DETR 2017 pour cette opération. Le dossier doit être déposé avant le 24/02/2017.

Une subvention sera également sollicitée dans le cadre du FIPHFP pour ces travaux.

**- INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE :**

La procédure préfectorale concerne 3 parcelles appartenant au service des Domaines de l'Etat (propriétaires inconnus) cadastrées :

- B 138 « La Calarde » 6 a 42 ca (Friche)

- B 240 « La Roche » 23 a 43 ca (bois)

- C 192 « Les Bouchots » 15 a 50 ca (friche)

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître dans les 6 mois de la publication de l'arrêté du Préfet du 8 avril 2016, ces parcelles sont présumées sans maître et peuvent être incorporées dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal décide d'intégrer ces parcelles, d'une superficie totale de 45 ares 35 centiares, dans le domaine communal. Cette incorporation sera ensuite constatée par un arrêté du maire.

**- AVENANT A LA CONVENTION POUR LE SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS :**

Le Maire présente l'avenant à la convention de mise à disposition entre la commune de Salornay et la Communauté de Communes du Clunisois concernant le service urbanisme pour la prise en compte des 63 heures complémentaires effectuées en 2016 par Evelyne Borecki pour la formation d'instructeur. Ces heures seront remboursées par la Communauté de Communes à la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ledit avenant.

#### **- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DU PATRIMOINE :**

Le Maire présente la convention tripartite de partenariat proposée entre la Communauté de Communes du Clunisois, l'Agence du Patrimoine et la commune de Salornay-sur-Guye pour l'année 2017, pour le projet de chantier d'insertion en Clunisois.

La commune a bénéficié, gratuitement, des services de l'Agence du Patrimoine pour une partie des travaux de rénovation de la salle de réunions de la mairie en 2016. Les prestations sont désormais payantes. Dans le cadre de ce projet de chantier d'insertion, la rénovation de deux murs en pierres sèches en bas de la Place Gandin est en cours de réalisation pour un montant de 13 500 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

#### **- SPANC : MODIFICATION DU PERIMETRE :**

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a décidé, par délibération du 12 décembre 2016, d'accepter la demande des communes de TAIZE, CHISSEY LES MACON, SIGY LE CHATEL, BONNAY et CORTEVAIX d'adhérer au Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS, et donc de modifier son périmètre en conséquence. Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification du périmètre du dit Syndicat du fait de l'adhésion de ces 5 communes.

#### **- OPERATION « VOISINS VIGILANTS » :**

Suite à la présentation par la gendarmerie en Conseil Municipal du 13 décembre 2016, les conseillers ont été destinataires du dossier. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif de participation citoyenne et autorise le Maire à signer le protocole à intervenir avec la Préfecture. Le Maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif. Une réunion publique d'information est prévue le vendredi 17 février à 20 heures à la salle de réunion de la mairie en présence de la gendarmerie. Des personnes référentes volontaires sensibles aux questions de sécurité et de civisme (une par quartier) seront choisies par le Maire.

#### **- SYDESL : RAPPORT ACTIVITE 2015, MARCHE FOURNITURE ELECTRICITE :**

- Les Conseillers Municipaux ont été destinataires du rapport d'activités 2015 du SYDESL, commenté par le Maire.

- Le Maire présente la proposition du SYDESL de faire partie d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le territoire des huit syndicats départementaux de Bourgogne Franche-Comté qui est pilotée par le syndicat de la Nièvre (SIEEEN), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette proposition peut concerner en totalité ou en partie les consommations d'éclairage public, d'électricité dans les bâtiments communaux ; le gaz ayant fait l'objet d'une consultation groupée par l'UGAP, renouvelée le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour tous les points d'éclairage public et les bâtiments communaux, sauf pour ceux du stade et du camping qui bénéficient d'un abonnement EJP, plus avantageux.

#### **- CIMETIERE : REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du cimetière qui fera l'objet d'un arrêté du Maire.

#### **- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la distribution récente du Bulletin Municipal ;
- du logement de l'école à louer à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;
- de la collecte de produits pour les restos du cœur en mairie du samedi 21 janvier 2017 ;
- du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois du 23 janvier 2017 ;
- de la réouverture de la déchetterie, après travaux, prévue en semaine 8 ;
- des décisions du Maire prises sur délégation du Conseil Municipal pour :
  - l'indemnité, d'un montant de 714 €, proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA, relative aux honoraires d'avocat suite au litige d'urbanisme concernant le permis de construire N° PC 071 495 12 S0012 du 18 septembre 2012 délivré à la SCI de l'Epine. (DECISION N° 2016-21 du 20 décembre 2016).
  - l'indemnité, d'un montant de 300,29 €, proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA, pour le sinistre du 28 janvier 2017 relatif au bris de glace du tracteur CASE immatriculé 6869 TA 71. (DECISION 2017-1 du 24 janvier 2017)

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au jeudi 2 mars et au mardi 28 mars 2017 (Vote du budget primitif) à 18 heures.